

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL367

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« cette opération »

les mots :

« ces opérations ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.